DROIT DES TÉLÉCOMMUNICATIONS / DROIT DU NUMERIQUE / DROIT PUBLIC

Quelles initiatives publiques innovantes pour assurer la complétude des réseaux fixes et améliorer la couverture mobile ?

FRATEL - Conakry • 29 octobre 2026

Eric Vève | Avocat à la Cour

Cabinet Eric Vève & Associés

LE CABINET

Une expertise dédiée aux télécoms, au numérique et au droit public en Afrique et en France

25
ans
d’expérience en régulation

28
pays
africains accompagnés

17
avocats
au sein du cabinet

PARCOURS

Ancien chef-adjoint du service juridique de l’ART (France)
Sciences Po Paris et Master 2 de droit public (Panthéon-Sorbonne)

SPÉCIALITÉ

Réglementation et régulation des télécommunications et des TIC

CONSTAT

Couverture annoncée ≠ service effectivement disponible

Des cahiers des charges souvent insuffisamment précis

Périmétres incomplets

Zones, locaux ou axes exclus du champ de l’engagement

Échéances trop lointaines

Des obligations qui s’étalent jusqu’à la fin des licences, sans jalons intermédiaires

Desserte mal définie

Une couverture théorique sans garantie de service disponible

Résultats difficiles à mesurer

Peu de critères vérifiables

Enjeu : passer d’une obligation de déploiement à une obligation réellement contrôlable

Des chiffres nombreux, mais des angles morts persistants

Licence globale de 15 ans octroyée récemment dans un pays X.

ÉCHELLE NATIONALE

1 695

communes

652

communes 3G à migrer vers la 4G

40 % à 5 ans ; solde d'ici 15 ans

672

communes 2G ou non couvertes

3G / 4G à horizon 10 à 15 ans

10

communes à desservir en 5G

Priorité sur les dix premières années

3 000

km d'axes à couvrir en THD

Déploiement pendant la licence

Angles morts : échéances trop lointaines – Manque de clarté sur 3G/4G - absence de jalons annuels de contrôle.

Passer d’une obligation de couverture à une complétude pilotée

LOGIQUE CLASSIQUE

Fixer un taux de couverture

LOGIQUE DE COMPLÉTUDE

Vérifier le service réellement disponible

3 à 5 ans
Objectifs pluriannuels contraignants

Chaque année
Jalons vérifiables

Par territoire
Obligations adaptées

Souplesse
Révision possible des objectifs en fonction des circonstances

Contrôle
+ sanctions proportionnées

Trois réseaux, trois manières de mesurer le résultat

Réseaux mobiles

Résorber progressivement les zones insuffisamment couvertes.

Population, surface, axes routiers et qualité de service constatée.

Réseaux fixes

Rendre les locaux effectivement raccordables.

Ne pas confondre passage de la fibre et possibilité réelle de raccordement.

Réseaux de collecte

Garantir la continuité et la capacité du réseau.

Disponibilité, capacité et résilience des infrastructures.

Le niveau d'exigences peut être différencié d'un opérateur à un autre en fonction du réseau, des fréquences et de la situation de chaque opérateur.

CONDITIONS DE RÉUSSITE

Quatre garde-fous pour organiser la transition

La complétude n’est ni un taux national unique ni une universalité technique absolue.

Juridique

Le nouveau paradigme de la complétude ne peut justifier, à lui seul, une modification unilatérale des licences.

Concurrentiel

Des règles équitables, mais des obligations adaptées aux situations des opérateurs.

Opérationnel

Prise en compte des contraintes de mise à disposition des terrains, énergie, raccordements, géographie et financement.

Financier

Ne pas subventionner avec de l’argent public les déploiements commerciaux déjà programmés.

Une régulation de la complétude en trois temps

Combiner l’application du droit existant, les outils de transition et la refonte des licences.

01

DROIT CONSTANT

Court terme

Mesurer
Contrôler
Sanctionner

02

TRANSITION

Court et moyen terme

Négocier
Partager
Financer

03

RENOUVELLEMENT

Nouvelles attributions

Réécrire les licences
Autour d’objectifs
de résultat

Contrôler les engagements et cartographier les lacunes

FAIRE APPLIQUER LES LICENCES

1. **Réexaminer** Les obligations déjà prévues
2. **Contrôler** La couverture et l'exécution
3. **Sanctionner** Les manquements constatés

IDENTIFIER LES ZONES RÉSIDUELLES

- **Zones blanches**
- **Localités non desservies**
- **Logements non raccordables**
- **Entreprises isolées**
- **Collecte manquante**

BÉNIN
2021 : contrôle de la couverture
2023 : mise en demeure
2025 : sanction.

FRANCE
19 octobre 2026 : mises en demeure de l'ARCEP sur la complétude de la fibre.

MAROC
10 623 localités rurales couvertes fin mai 2024 (PNHD 1).

Sur fonds privés : négocier et mutualiser

Des engagements plus précis peuvent être associés à une organisation plus efficace des déploiements.

ADAPTER LES CAHIERS DES CHARGES

Une trajectoire négociée

- Accord des parties ou complétude imposée par les textes
- Objectifs pluriannuels et jalons de suivi annuels
- Mise en conformité des cahiers des charges

NEW DEAL MOBILE / FRANCE

Un contrat de couverture

- Engagements intégrés aux licences et aux fréquences
- Financement privé des nouveaux sites
- Partage passif ou mutualisation selon les zones

Finalité : accélérer la couverture rurale et résorber les zones blanches par des investissements commerciaux.

Fonds privés : transformer certaines sanctions en obligations de couverture

POINT DE DÉPART

Manquement à une obligation

RÉSULTAT RECHERCHÉ

Obligations concrètes de déploiement

ILLUSTRATIONS MENTIONNÉES

Plusieurs pays africains

Côte d’Ivoire, Sénégal, Mozambique, Tanzanie, Ghana, Nigeria.

Égypte

Mécanisme évoqué : investissement du double de l’amende (2024–2025).

Brésil

Conversion en obligations de couverture 4G / 5G (2025–2026).

Fonds privés : le satellite peut accélérer la complétude

Substitution, complément et partenariat avec les opérateurs terrestres.

Couverture de substitution

Desservir les zones sans réseau terrestre.

Collecte / raccordement

Relier des réseaux terrestres isolés.

Partenariat avec les opérateurs mobiles

Gros et accès direct au terminal (D2D).

Levier de négociation

Inciter à l'extension des réseaux fixes et mobiles.

Veiller à l'accès non exclusif aux réseaux satellitaires (Canada, Ouganda).

Fonds mixtes : partager le risque de déploiement

ROYAUME-UNI

Shared Rural Network

Programme de couverture mobile (à l'instar du New Deal Mobile) avec cofinancement public-privé.

RCA / BURUNDI

PPP pour la fibre

Affermage avec Bayobab en RCA (2023)
Concession BBS au Burundi (2010).

CONGO-BRAZZAVILLE

EXTENSIONS: CAPEX / OPEX

CAPEX : financements publics
OPEX : dépenses d'exploitation privées

Des financements publics ciblés sur les lacunes

Mobiliser fiscalité, service universel, collectivités et bailleurs.

Incitations fiscales

Wallonie : suspension de la taxe sur les pylônes contre des engagements de déploiement.

RCA / RDC : proposition de supprimer des droits de douane contre 40 sites radio par an.

Service universel

Affecter les contributions au fonds de service universel (FSU).

Cibler les zones déficitaires, avec soutien du CAPEX et de l'OPEX, au lieu d'en rester à une logique de compensation.

Bailleurs et collectivités

Appels d'offres par lots géographiques définis.

Bailleurs : Burundi, Congo, Djibouti, Madagascar, Sénégal
Collectivités locales : France, Afrique du Sud.

Quatre principes pour réécrire les licences

À l’occasion des renouvellements ou de nouvelles attributions.

01 Complétude

Définir les zones à desservir et les lacunes à résorber au-delà des taux nationaux.

02 Progressivité

Fixer une trajectoire pluriannuelle avec des jalons annuels vérifiables.

03 Effectivité

Mesurer la couverture, la « raccordabilité » et la disponibilité réelle des services.

04 Responsabilisation

Prévoir des obligations précises, contrôlables et assorties de sanctions.

Faire de la complétude un objectif vérifiable de résultat, et non un simple volume d’infrastructures.

Merci de votre attention.

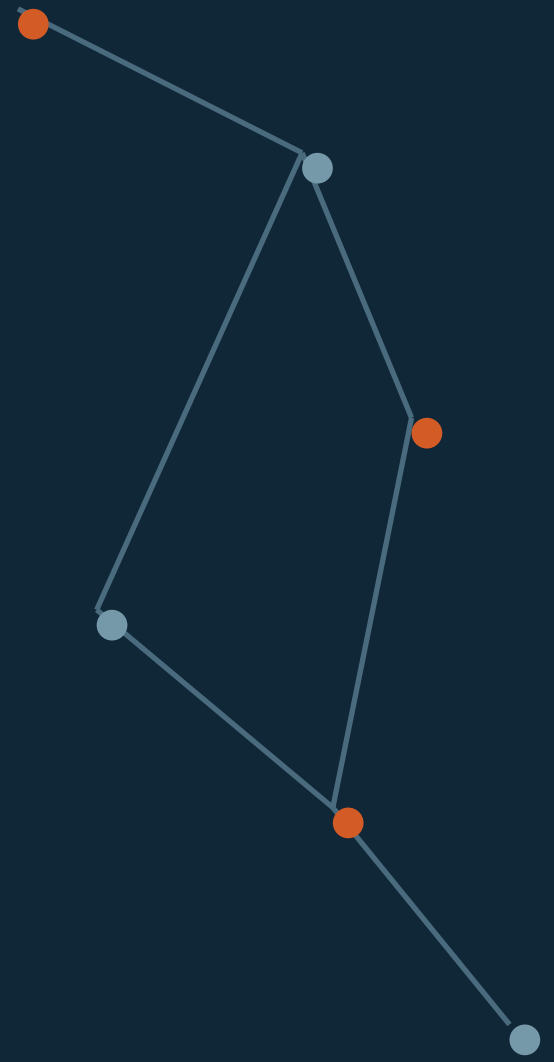

Eric Vève

Avocat à la Cour • Cabinet Eric Véve & Associés

e.veve@avocats-porteurope.com • +33 6 73 793 693